

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE
CGT, CFDT, et SUD

Déclaration CTP HS du 16 septembre 2010

Le contexte social général actuel ne peut être ignoré d'un CTP traitant de la santé et de la sécurité au travail. Le gouvernement actuel ne cesse de faire payer une crise financière aux seuls salariés, notamment en imposant une soi-disant réforme des retraites. En fait, cette réforme n'est que l'organisation d'un amoindrissement considérable du montant des retraites et de l'obligation pour les salariés de s'user encore plus et plus longtemps au travail.

Le rouleau compresseur de cette réforme qui méprise les aspirations de la population, et ne règle aucunement le sujet du financement des retraites a apporté un nouveau coup de poignard concernant la santé des salariés : la démolition de la médecine du travail.

Dans ces circonstances, nous pourrions espérer que l'Insee, qui a longtemps démontré une volonté de prise en compte de la santé de ses agents, se distingue de manière positive.

Pourtant la volonté de mettre en place unilatéralement un projet de moyen terme régressif pour les agents nous en fait fortement douter. En effet, que l'Insee soit soumise à une baisse d'effectifs de la part du gouvernement est une chose. Qu'il ne fasse pas tout pour ne pas être soumise à ce diktat est déjà très problématique. Mais que la direction supprime, elle-même, des postes prévus à l'ouverture de concours est tout simplement inadmissible.

Nous allons parler ici des conditions de travail d'agents qui subissent les départs en retraite non remplacés entraînant des difficultés dans l'organisation du travail. Nous allons parler ici des conditions de travail d'agents qui subissent des projets de restructurations menés volontairement contre eux. L'exemple de la violence de la réunion d'hier à l'Ensay, où la restructuration est considérée comme déjà faite sans voix possible des représentants du personnel, est édifiante.

Depuis de nombreuses années déjà, la médecine du travail, les sociologues et les ergonomes, ont étudié les évolutions de l'entreprise et des administrations. Ils ont fait des propositions pour prévenir la souffrance et pour mettre en œuvre les conditions du bien-être au travail. Il y aurait donc de quoi s'investir ! Mais est-ce bien votre état d'esprit ?

Pour notre part, nous continuerons à faire des propositions, en souhaitant une inflexion dans vos orientations générales, concernant la santé au travail, l'hygiène et la sécurité.

C'est pourquoi nous ne voulons pas faire la liste exhaustive de l'ensemble des dysfonctionnements de l'Institut en matière d'hygiène et de santé au travail, ni faire des vœux permettant de les corriger un à un. Depuis plusieurs années, nous avons constaté que ce n'est pas assez efficace. Nous interviendrons sur des points ciblés afin que l'Insee-employeur remplisse ses obligations en prenant les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents, conformément à la loi.

C'est pourquoi aujourd'hui, nous vous demandons :

- de définir une politique claire en matière de santé et sécurité au travail et ...
- ... de prendre des engagements forts dans un certain nombre de domaines et...
- ...d'allouer les moyens nécessaires correspondants.

Le plan de travail transversal que nous vous proposons pour ce CTP est qu'une démarche nationale soit décidée, impulsée et appliquée.

Il faut **intégrer systématiquement la prévention des risques pour les agents lors des prises de décisions dans deux domaines :**

-discrimination

-santé et sécurité au travail.

Cette intégration-prévention en amont doit, être mise en œuvre pour tout changement d'organisation du travail : lors de déménagements physiques des bureaux, lors de changements d'organigrammes, lors de changements dans l'organisation locale ou nationale des travaux, ou autres.

L'ambition d'un tel objectif nécessite que la place des acteurs de la santé au travail, de l'hygiène et la sécurité soit confortée dans chaque établissement. En d'autres termes, nous refusons les éventuelles mutualisations des fonctions de correspondant handicap, de correspondant ergonomie, de conseiller local de sécurité et de Acmo etc.

Ces deux éléments transversaux étant énoncés, nous prendrons le temps de développer les nombreuses questions touchant les agents tout au long de ce CTP.